

Montreuil, le 1^{er} avril 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Fabien Bova est nommé directeur général de FranceAgriMer

Fabien Bova vient d'être nommé directeur général de FranceAgriMer, sur décision du conseil des ministres du 1^{er} avril 2009.

Chargé d'organiser la fusion des offices agricoles, Fabien Bova était directeur de l'Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC), depuis janvier 2008, et directeur par intérim de l'Ofimer (juillet 2008), de l'Office de l'Élevage (septembre 2008) et de l'Onippam (janvier 2009).

Cet ingénieur général du Génie rural, des Eaux et des Forêts, débute sa carrière professionnelle au Centre d'études et de réalisations informatiques (CERIT) de Toulouse (1984-1986). Il la poursuit au service de la protection des végétaux de la direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) d'Aquitaine (1986-1990), avant d'être promu chef de service à la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) de Gironde. Il y effectue une partie de son parcours : d'abord chargé de l'économie rurale et des industries agroalimentaires, il devient ensuite chef du service de l'eau et des équipements publics ruraux. En 1996, il est promu adjoint au directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Lot-et-Garonne. Il prend, en 1998, la direction de la DDAF de Haute-Corse. Il y reste trois ans, avant de repartir en Gironde, toujours en qualité de directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

En avril 2004, Hervé Gaymard, alors ministre de l'Agriculture, nomme Fabien Bova conseiller technique chargé de la Forêt et de la loi de modernisation agricole. Il conserve ces fonctions lorsque Dominique Bussereau succède à Hervé Gaymard, avant d'être promu conseiller spécial du ministre. Il est alors en charge de la viticulture, de la Corse et de la loi d'orientation. Il reste au cabinet de Dominique Bussereau jusqu'en février 2006, date de sa nomination comme directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine. Il occupera

Depuis le 1^{er} avril 2009, **FranceAgriMer** se substitue aux cinq offices agricoles – Office de l'Élevage, Ofimer, ONIGC, Onippam et Viniflor – et au Service des Nouvelles des Marchés (décret n° 2009-340, du 27 mars 2009).

FranceAgriMer

ces fonctions jusqu'en mai 2007, date à laquelle il est nommé conseiller technique "agriculture, pêche et forêt" de François Fillon, à Matignon.

Création de FranceAgriMer

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, vient d'être créé. Ce nouvel établissement a en charge la gestion des filières des grandes cultures, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, des vins, des fruits et légumes, de l'horticulture, des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Établissement public administratif, FranceAgriMer a été créé par l'ordonnance n° 2009-325, du 25 mars 2009 (publiée au JORF le 27.03.09).

Ses conditions d'organisation et de fonctionnement sont fixées par le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 (publié au JORF le 29.03.09). Un arrêté du 30 mars 2009 portant agrément de l'établissement comme organisme payeur (JORF du 31.03.03) complète le dispositif.

FranceAgriMer est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Agriculture.

Face aux défis alimentaires, économiques, environnementaux et énergétiques qui s'annoncent, FranceAgriMer a pour missions :

- de mettre en œuvre une plus grande cohérence dans l'orientation et le soutien aux filières ;
- de devenir pour les professionnels, un lieu de concertation et d'arbitrage ;
- de renforcer le suivi économique des filières ;
- d'améliorer la réactivité dans la gestion des crises.

Les missions de FranceAgriMer s'étendent aux animaux d'élevage, au lait et produits laitiers, aux fruits et légumes et productions spécialisées, aux produits de l'horticulture, aux vins, aux céréales, aux oléagineux, protéagineux et cultures textiles, au sucre, aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales, et aux produits de la mer et de l'aquaculture.

Sur le terrain, les services de FranceAgriMer sont regroupés avec les Directions régionales de l'alimentation, l'agriculture et la forêt (DRAAF) et assurent les missions de suivi et de contrôle qui dépendent de FranceAgriMer.

Doté d'un conseil d'administration et de conseils spécialisés par filière, FranceAgriMer jouera un rôle essentiel de proposition, d'orientation et de concertation.

Contact presse

Laurence Gibert, Relations presse FranceAgriMer : 01 73 30 34 05

laurence.gibert@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet, Relations presse FranceAgriMer : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

Depuis le 1^{er} avril 2009, **FranceAgriMer** se substitue aux cinq offices agricoles – Office de l'Élevage, Ofimer, ONIGC, Onippam et Viniflor – et au Service des Nouvelles des Marchés (décret n° 2009-340, du 27 mars 2009).
